

2022

# Charte RSE

MAGUIN SAS

# Sommaire

- PREAMBULE ..... 3
- I. GOUVERNANCE ..... 4
  - 1. Engagement de la direction et projet stratégique ..... 4
  - 2. Mise en œuvre opérationnelle de la responsabilité sociétale ..... 4
  - 3. Relations avec les parties prenantes ..... 5
  - 4. Organisation de la veille réglementaire et normative ..... 5
  - 5. Communication interne et externe ..... 6
- II. SOCIAL ET DROITS DE L’HOMME ..... 6
  - 1. Respect des Droits de l’Homme ..... 6
    - Principe n°1 Pacte ONU « Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l’Homme » ..... 7
    - Principe n°2 Pacte ONU « Veiller à ne pas se rendre complices des violations des droits de l’Homme » ..... 9
  - 2. Emploi et relations employeur / salariés ..... 9
    - Principe n°3 Pacte ONU « Respecter la liberté d’association et à reconnaître le droit de négociation collective » ..... 9
  - 3. Développement du capital humain et lutte contre les discriminations ..... 10
    - Principe n°4 Pacte ONU « Contribuer à l’élimination de toute discrimination en matière d’emploi » ..... 10
  - 4. Conditions de travail et protection sociale ..... 10
    - Principe n°5 Pacte ONU « Contribuer à l’abolition effective du travail des enfants » ..... 11
    - Principe n°6 Pacte ONU « Contribuer à l’élimination de toute les formes de travail forcé ou obligatoire » ..... 11
  - 5. Dialogue social ..... 11
  - 6. Santé et Sécurité au travail ..... 12
- III. ENVIRONNEMENT ..... 13
  - 1. Prévention de la pollution ..... 13
    - Principe n°7 Pacte ONU « Appliquer l’approche de précaution face aux problèmes touchant à l’environnement » ..... 13

2.	Utilisation durable des ressources et atténuation du changement climatique .....	14
	Principe n°8 Pacte ONU « Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement » .....	14
	Principe n°9 Pacte ONU « Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement » .....	14
3.	Biodiversité .....	14
<b>IV.</b>	<b>LOYAUTE DES PRATIQUES</b> .....	<b>15</b>
1.	Lutte contre la corruption .....	15
	Principe n°10 Pacte ONU « Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin » .....	15
2.	Concurrence loyale et respect des droits de propriété .....	16
3.	Achats responsables et promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur.....	17
<b>V.</b>	<b>CONSOMMATEURS</b> .....	<b>17</b>
1.	Protection des consommateurs, santé, sécurité, confidentialité et accès aux services essentiels.....	17
2.	Accompagner les clients vers une consommation responsable .....	17
<b>VI.</b>	<b>COMMUNAUTES ET DEVELOPPEMENT LOCAL</b> .....	<b>18</b>
1.	Solidarité et interaction de l'entreprise avec son territoire .....	18
2.	Création d'emplois et développement des compétences .....	19
<b>VII.</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>19</b>
<b>VIII.</b>	<b>LEXIQUE</b> .....	<b>20</b>
<b>IX.</b>	<b>REFERENCES EXTERNES</b> .....	<b>20</b>

# POLITIQUE RSE

## MAGUIN SAS

---

### PREAMBULE

MAGUIN SAS fondée il y a près de 175 ans, véritable fleuron industriel en Picardie, a souhaité se restructurer pour adapter ses forces et son savoir-faire aux lois du marché mondialisé. Dans ce sens, pour garantir les aspects sociaux, économiques et environnementaux, la gouvernance propose la rédaction en totale concertation d'une Politique RSE.

MAGUIN SAS fait partie d'un groupe qui intègre plusieurs sociétés en France et à l'étranger. Une nécessaire harmonisation des pratiques et une véritable communication renforce la cohésion et l'entraide. L'amélioration des conditions de travail et la maîtrise des effets liés à notre activité industrielle devraient nous permettre de renforcer notre image et notre développement. En effet, notre entreprise rayonne déjà sur 40 pays différents : ce sont autant de partenaires en capacité de véhiculer notre savoir-faire, notre performance et notre réputation.

La performance économique se consacre avant tout à la croissance et à la santé financière de la structure. Elle s'intéresse à la satisfaction du besoin de la clientèle et à la qualité du produit et/ou du service rendu.

La performance durable repose sur un équilibre entre la santé financière de l'entreprise, la gestion respectueuse de l'activité au regard de l'environnement et l'implication sociale.

Des efforts conséquents ont été réalisés dans les domaines suivants :

- Social : la gestion des compétences, l'insertion professionnelle, la politique de formation, les conditions de travail des employés, l'ambiance au travail et la question d'équité.
- Economie : la politique d'investissement, la répartition de la valeur ajoutée, la méthode de production, l'impact économique local et l'économie circulaire.
- Environnement : les émissions de GES, la réduction de la pollution des sols, la réduction de la consommation d'énergie et de l'eau, la diminution du volume de toxicité des déchets et l'impact environnemental local.

Le présent document, non exhaustif, s'articule autour des grands axes traditionnels d'une Politique RSE en conformité avec l'organisation internationale du travail et des différentes institutions garantes des droits de l'Homme.

Par ailleurs, nous avons souhaité reprendre dans notre Politique RSE les actions concrètes entreprises par MAGUIN SAS dans le respect des dix principes du « Global Compact du Pacte des Nations Unies » en matière de RSE. Ils sont référencés dans les différents articles de notre engagement infra.

## **I. GOUVERNANCE**

Penser et assumer les effets sociétaux et environnementaux des décisions stratégiques prises pour l'entreprise. La Politique RSE de MAGUIN SAS est partie intégrante du projet stratégique et des différentes orientations souhaitées par la gouvernance.

### **1. Engagement de la direction et projet stratégique**

Le Directeur Général est parfaitement conscient de sa responsabilité dans les décisions qu'il prend dans les domaines sociaux et environnementaux. Dans ce sens, les certifications ISO 9001 et MASE ont été obtenues. Il demeure néanmoins garant des résultats économiques et de la prospérité de l'entreprise, intimement liés à la sauvegarde de l'emploi. Il intègre au business model la RSE et commande cet audit collaboratif, le plus vaste possible. Sous son contrôle, avec le Responsable QHSE, sont définis une organisation et un plan d'action avec des indicateurs de performances, joints au présent document.

### **2. Mise en œuvre opérationnelle de la responsabilité sociétale**

La Direction est animée en permanence par la volonté de l'amélioration continue des performances de l'entreprise qui intègrent la confiance des clients et la nécessité du « bien-être » au travail. Ce dernier paramètre constitue un déterminant naturel de la santé et sécurité au travail. Il est largement pris en compte dans les documents « Politique SSE » et « Politique Qualité » déjà mis en œuvre par MAGUIN SAS.

L'entreprise possède dans son fonctionnement un système de management qui intègre la RSE et qui est transversal à tous ses services. Il participe à la culture d'entreprise et au sentiment de fierté de faire partie d'une « communauté d'hommes et de femmes heureux au travail ».

Le « Plan de Formation Professionnelle » prend en compte l'obligation morale de l'employeur, de proposer aux salariés des formations diplômantes, de nature à leur permettre de s'investir plus facilement sur d'autres cadres d'emplois.

Ces effets positifs se conjuguent à la volonté du Directeur Général d'optimiser le fonctionnement de MAGUIN SAS par une véritable innovation dans l'organisation du travail et dans les pratiques commerciales.

### **3. Relations avec les parties prenantes**

Ces dernières sont parfaitement identifiées (collaborateurs, clients, fournisseurs, organisations professionnelles et institutionnelles) et une véritable cartographie des interactions ainsi que des accords formalisés (accords de partenariats existants) avec les différents protagonistes est en cours de réalisation. Ce document sera coordonné aux contrats de partenariats qui peuvent leur être proposés pour réduire les risques dommageables pour l'entreprise et saisir les opportunités qui seront identifiées. Ces contrats pourront reprendre les principes généraux des bonnes conduites RSE. Dans ce sens, la stratégie RSE de MAGUIN SAS n'en sera que renforcée et son image confortée au regard de ses clients et partenaires.

Cette démarche permet à l'entreprise de hiérarchiser ses différents acteurs à partir des niveaux de risques et d'opportunités pour fiabiliser les relations et conforter les décisions.

Ces contrats doivent être dynamiques et cohérents. Ils évoluent à la faveur d'un dialogue continu.

En ce qui concerne les commerciaux, apporteurs d'affaires et autres agents intervenants dans les transactions liées aux ventes et aux achats des produits et installations de l'entreprise, des contrats sont établis en toute transparence et plafonnés aux alentours de 5% du montant facturé. Il en va de même pour les cadeaux ou avantages consentis dans la limite de 50€. Ces dispositions permettent des gestes raisonnables de bonnes relations dans un cadre moral et légal.

### **4. Organisation de la veille réglementaire et normative**

Le respect des Lois et de la réglementation renforce l'efficacité de l'entreprise qui fiabilise son fonctionnement et ses processus. Bien au-delà, cela constitue une garantie à l'endroit des bonnes pratiques et assure à la Gouvernance une conformité entre ses obligations et leur mise en œuvre par l'ensemble des parties prenantes. Cette veille réglementaire est organisée au sein de chaque service et chaque évolution de nature à influencer sur la bonne marche de l'entreprise est communiquée au Directeur Général.

La veille réglementaire et technique constitue un dispositif d'aide à la décision stratégique. Elle doit être accompagnée d'une revue de presse comprenant les articles qui concernent MAGUIN SAS et les parties prenantes. Elle sera hebdomadaire en « temps normal » et quotidienne en « mode dégradé ». Ce document est constitué à la demande du Directeur Général par le Service QHSE. Il est transmis au Directeur des Systèmes d'Information (DSI) pour qu'il puisse également croiser les informations avec ses différentes alertes préprogrammées.

MAGUIN SAS a contractualisé en ce qui concerne la veille réglementaire HSE.

## **5. Communication interne et externe**

La communication interne et externe est organisée en trois temps qui déterminent des dispositifs différents et complémentaires. En effet, les Responsables (statuts et niveaux de confidentialité hiérarchisés et identifiés), les vecteurs et les contenus sont différents en « temps normal », « mode dégradé » et « gestion de crise ». Pour ce dernier point, le plan de Gestion de Crise (GdC) et le Plan de Continuité des Activités (PCA), fixent les modalités de communication. Ces documents sont annexés à la présente Charte.

La présente démarche RSE de MAGUIN SAS constitue une belle occasion d'aller plus loin dans la communication pour renforcer les liens entre tous par des échanges, des rencontres, mais également à propos des actions engagées en faveur du Développement Durable (DD).

Par ailleurs, l'entreprise communique avec les salariés et leurs représentants pour expliquer les orientations prises par la Gouvernance. Cela permet à chacun de partager les informations, de mieux comprendre les décisions pour s'impliquer plus efficacement dans le bon fonctionnement générateur de résultats et d'image positive.

## **II. SOCIAL ET DROITS DE L'HOMME**

### **1. Respect des Droits de l'Homme**

MAGUIN SAS est parfaitement consciente de son rôle en matière de « prévention de la complicité silencieuse » vis-à-vis de ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants. Le rayonnement international de l'entreprise peut générer ce type de déviances.

Le Directeur Général a diligenté des « audits croisés » (internes sous forme de contrôles de gestion financière et industrielle appuyés par une enquête externe de sécurité économique). Ces actions actuellement en cours portent également sur la traçabilité de nos employés, leurs conditions de travail, le respect des droits de l'Homme et la réputation de l'entreprise en France et à l'étranger.

Principe n°1 Pacte ONU « Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme »

La présente démarche RSE renforce l'engagement de MAGUIN SAS sur ce principe. Par ailleurs, des actions concrètes sont déjà engagées dans les différents services :

- La Direction Commerciale et ses responsables commerciaux, dès la rédaction des offres et leurs négociations, s'attachent à vérifier que les conditions de déplacement, hébergement et vie qui seront appliquées aux collaborateurs de MAGUIN SAS lors de la réalisation des projets correspondent aux lois et règles applicables. Elle fait ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que les clients avec lesquelles elle communique et contracte respectent également les réglementations applicables et diligente, lorsque cela est nécessaire, des enquêtes et audit de conformité (KYC) afin de s'assurer que les clients, particulièrement étrangers, sont autorisés à faire du business avec notre société. Elle apporte également son support à la réalisation des projets dans le cadre de difficultés qui pourraient être rencontrées avec le client et en lien avec la Politique RSE de l'entreprise.
- La Direction des Ressources Humaines (DRH) qui, bien au-delà du plan annuel de formation, propose un soutien médico-psychologique en prévention des RPS (risques psycho-sociologiques).
- La Direction des Systèmes d'Information (DSI) applique « au pied de la lettre » la Loi « informatique et libertés », veille à la sécurité des échanges sur internet et permet l'application du droit « à la déconnexion » des salariés. Une procédure concernant les bonnes conduites en sécurité et la protection des données personnelles est jointe à cette Charte RSE.
- Le Service Clients (SC), veille également aux comportements de ses équipes expatriées, vis-à-vis des clients, mais également par rapport à la vie locale. Elles sont accompagnées par un Référent QHSE qui est le garant du respect des engagements RSE de MAGUIN SAS en France et à l'étranger. Ce personnel est placé sous l'autorité du Responsable QHSE qui centralise toutes les remarques et les signalements. Il transmet à la Direction Générale, sous forme synthétique tous manquements aux présentes dispositions.
- Le Service Qualité Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE), au regard des différents points susvisés, est très impliqué sur ces problématiques. Il est à l'origine de deux démarches qui produisent des effets très positifs : La Politique SSE (Santé,



Sécurité et Environnement) et la Politique Qualité (documents joints en annexes). Par ailleurs, c'est lui qui est en charge de la rédaction et du suivi de la présente Charte.

En outre, il collabore étroitement avec le Service Communication de MORET INDUSTRIES GROUP qui est missionné pour développer et mettre en œuvre toute la promotion des bonnes pratiques et la pédagogie par « l'appropriation active des savoirs » relatifs au RSE au sein du groupe. Cette communication, également tournée vers l'extérieur, contribue à la promotion du respect des droits de l'Homme. Ainsi, les efforts de toutes les parties prenantes, sous l'impulsion de MAGUIN SAS, contribuent à agir pour le développement de la RSE, une économie plus juste et plus durable.

- Le Service Ingénierie, avec son Bureau d'Etudes très réactif, conçoit des installations efficaces et rentables qui intègrent toutes les innovations de nature à influencer sur les facteurs humains et environnementaux. Toutes les productions de MAGUIN SAS anticipent les effets et les voies de conséquences des installations, matériels et procédés générés, conformément à la réglementation et aux normes en vigueur.
- Le Service chargé des Achats et de la Relation avec les Fournisseurs, sous l'impulsion du Coordinateur des Achats, porte une attention particulière aux bonnes pratiques et à la réputation de ses fournisseurs. Une évaluation RSE selon la norme ISO 26000 et la rédaction d'un Code Ethique & de Conduite de MORET INDUSTRIES GROUP ont été réalisés dans ce sens.
- La Direction Industrielle (Service Production) bénéficie d'une véritable autonomie qui lui confère une grande réactivité ainsi qu'une souplesse de fonctionnement. Dans l'organisation du travail, par la mutualisation des compétences et l'adaptabilité des salariés, la recherche d'une meilleure santé et sécurité au travail est constante. Des visites de contrôle sont organisées, à la demande du Directeur Général pour vérifier la conformité des productions, notamment sur les filiales de MAGUIN SAS situées à l'étranger.
- Les Service Juridique et Comptable, au-delà du respect de la Loi et des normes, jouent un rôle important dans le contrôle de gestion et de conformité. Dans ce sens, les chiffres et les procédures sont autant d'indicateurs qui permettent à la Direction Générale d'être alertée en cas d'anomalie ou d'entorse à la morale. Les contentieux sont instruits dans un souci d'éthique. Ce point participe à maintenir la réputation de l'entreprise.

Principe n°2 Pacte ONU « Veiller à ne pas se rendre complices des violations des droits de l'Homme »

Une attention particulière est apportée aux conditions de fonctionnement de nos filiales, notamment en période de campagnes de récoltes sucrières. En effet, la montée en puissance des rythmes et des besoins de tous les protagonistes, génère des impératifs qu'il faut maîtriser. Dans ce sens, nous demandons à nos fournisseurs de s'engager dans les partenariats évoqués supra (§3 : Relations avec les parties prenantes). Le Service Commercial de MAGUIN SAS prend en considération dans ses engagements envers les clients ce paramètre et ses effets pervers. Ce dernier est le véritable ambassadeur de MAGUIN SAS. A ce titre il se conforme au Code Ethique et de conduite de MORET INDUSTRIES GROUP ci-annexé à ce document. La recherche constante de la maîtrise des coûts et de la rentabilité ne peut prévaloir sur le respect des droits de l'Homme.

## **2. Emploi et relations employeur / salariés**

Le développement de l'image de l'entreprise passe par son attractivité et sa pérennité pour les clients.

L'expression collective constitue un indicateur fort de la capacité d'intégration de l'entreprise.

L'entreprise prend en compte les caractéristiques propres de chaque individu. En sus des aspects liés à la réglementation, à l'Organisation Internationale du Travail (OIT), au code du travail, les votes politiques, les fêtes traditionnelles, religieuses et ethniques sont respectés.

L'entreprise formalise les grands principes qui régissent les relations entre la Direction, les managers et les salariés. La Politique RSE de MAGUIN SAS a été réalisée à ces fins.

En sus des dispositions légales qui commandent la présence d'organisations représentants les intérêts des salariés, il existe une vraie liberté d'association au sein de l'entreprise.

Principe n°3 Pacte ONU « Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective »

Les négociations conduites dans le cadre du Comité Social et Economique (CSE) montrent que MAGUIN SAS ne manque pas d'interlocuteurs et que les représentations collectives sont efficaces et bien acceptées par tous. Par ailleurs, lorsque cela est nécessaire, des solutions de reclassement et de restructuration sont proposées en concertation avec les différents collectifs. Les élus sont également souvent concertés à l'occasion des négociations stratégiques.

### 3. Développement du capital humain et lutte contre les discriminations

Principe n°4 Pacte ONU « Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi »

La Direction des Ressources Humaines élabore un plan de formation qui est affiné à partir des évaluations annuelles des salariés, de leurs besoins et de leurs demandes en matière de progression ou d'adaptation à l'emploi. Ces démarches vont dans le sens de la mise en place de formations diplômantes, plus valorisantes pour l'individu et plus enrichissantes pour le salarié qui augmente sa mobilité.

Ces dispositions sont envisagées sans discriminations, elles constituent une occasion pour le salarié d'augmenter son niveau de performance tout en développant ses compétences.

Ces éléments sont pris en compte en termes de marge de développement et de mutualisation des compétences au cours de la réécriture des différentes fiches de poste, dans le cadre de la restructuration. Toutes ces mesures facilitent la mobilité interne.

A l'occasion d'une embauche, un accueil est réalisé avec la mise en place d'un tutorat afin de permettre une adaptation au poste de travail et une intégration au sein des équipes plus efficaces. A l'issue de cet accueil, une évaluation du nouvel arrivant est formalisée et archivée.

De plus, comme mentionné précédemment, une couverture mutuelle est assurée par l'entreprise à ses salariés.

### 4. Conditions de travail et protection sociale

Ces deux paramètres constituent, entre autres, l'environnement de travail des salariés. La compétitivité et la prospérité de l'entreprise sont intimement liées au sentiment d'épanouissement.

Les formations en prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) et des Risques psychosociaux (RPS), proposées dans le cadre du Service QHSE avec l'appui du CSSCT (dans le cadre du nouveau dispositif « CSE » auquel la structure n'est pas soumise réglementairement, au regard de sa taille) de l'entreprise vont dans ce sens. Également, MAGUIN SAS peut, sur des opérations bien ciblées et accompagnées, faciliter l'organisation d'activités sportives ou culturelles.

Les niveaux de protection sociale sont contrôlés par le Directeur des Ressources Humaines. Ce dernier met en place des indicateurs de performance de la qualité de la vie à l'intérieur de l'entreprise. Il facilite les solutions innovantes qui contribuent au bien-être au travail. Il peut, en ce sens, établir un plan d'actions validé par la Direction Générale.

MAGUIN SAS assure à ses salariés une couverture mutuelle de qualité et prend en compte également les différents risques liés aux opérations expatriées.

Principe n°5 Pacte ONU « Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants »

Dans le choix de ses fournisseurs et de ses prestataires, MAGUIN SAS prend en compte les informations issues des sites officiels et des alertes concernant toutes les infractions aux droits de l'Homme et plus particulièrement aux droits de l'enfant. MAGUIN SAS met en œuvre selon la Gestion du Panel Fournisseur (GPF) des audits de qualification et d'évaluation de ses fournisseurs.

Principe n°6 Pacte ONU « Contribuer à l'élimination de toute les formes de travail forcé ou obligatoire »

Les « audits croisés » diligentés par la Direction Générale s'inscrivent dans ce cadre, notamment sur les filiales et sous-traitants situés à l'étranger. Une éducation et une normalisation des pratiques sont indispensables au bon fonctionnement et à la réputation de MAGUIN SAS.

## 5. Dialogue social

Il est nécessaire de partager un minimum d'informations en commun pour que l'action collective ait du sens. Les représentations d'une situation et des solutions sont différentes en fonction de la place que l'on occupe au sein de l'entreprise. Il convient, pour plus de cohésion et d'efficacité, de s'assurer de la prise en compte des intérêts mutuels. L'organisation de la négociation dans le respect des instances représentatives du personnel et des impératifs de la Direction est alors incontournable pour la réussite de tous.

MAGUIN SAS contrôle la qualité du dialogue social à partir des paramètres suivants : nombre de réunions, climat social, taux de conflits, suivi des accords collectifs, qualité des échanges intranet et des consultations en ligne... Par ailleurs, un compte-rendu écrit est établi à chaque réunion et soumis pour approbation à l'ensemble des participants.

Dans le cadre de la restructuration de l'entreprise, une consultation est organisée pour expliquer les différents changements et discuter les points négociables pour une meilleure mise en œuvre des mesures.

La Direction des Ressources Humaines (DRH), comme énoncé précédemment, propose un calendrier de rencontres complémentaire des dispositions légales.

## 6. Santé et Sécurité au travail

MAGUIN SAS a parfaitement conscience de l'importance de la santé et de la sécurité au travail. Elle tient à jour son évaluation des risques professionnels, véritable point de repère de son système de management SSE. La Direction Générale contrôle régulièrement l'état d'avancée des travaux et des mesures correctives via les indicateurs de performances SSE (Accident du Travail, Maladie Professionnelle, volume de jours d'arrêts, gravité, occurrence, audits internes/externes et les actions correctives apportées) qui renseignent sur l'efficacité de leur mise en œuvre.

Ce système est reconnu efficace car il est basé sur l'amélioration continue et sur l'anticipation permanente des risques par la mise en place des mesures de prévention nécessaire et adaptées.

Une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) est en place avec ses représentants chargés, sous le contrôle du Responsable QHSE, d'analyser les situations dangereuses ainsi que les accidents du travail (bénins, graves, avec ou sans arrêts).

L'ensemble des travailleurs, quel que soit leur contrat, sont intégrés dans les procédures de l'entreprise.

La communication SSE joue un rôle important et différentes animations sont régulièrement organisées sous forme de « causeries ». En particulier pour les salariés exposés à des risques.

De ce point de vue, l'entreprise a baissé significativement le nombre et la gravité des accidents du travail cette année. Tous les efforts sont maintenus pour améliorer encore ce résultat.

Les évaluations annuelles de l'ensemble des collaborateurs prennent en compte les objectifs SSE chiffrés et évalués pour une amélioration continue. Ils constituent autant d'indicateurs de performances contrôlés régulièrement en Comité de Direction (CODIR) par le Directeur Général.

Un Plan de Prévention (PdP) est systématiquement réalisé pour toutes interventions d'une Entreprise Extérieure (EE).

La gestion des déchets, des rebuts, des produits dangereux, de la circulation/stockage de produits sensibles sur le site est organisée et contrôlée par le Service QHSE de MAGUIN SAS.

Une attention particulière est apportée à la tenue des registres d'entretien des outils, du matériel, des engins et des machines.

### III. ENVIRONNEMENT

La prise en compte par MAGUIN SAS des problématiques environnementales permet la création de valeurs ajoutées. En termes d'image, de qualité, mais également au niveau financier par la revalorisation des déchets, des rebuts et la maîtrise de la consommation d'énergies.

Les travaux de rénovation et de remise à niveaux des installations et des ateliers prennent en comptes ces différents paramètres.

Le Service Ingénierie fait un point essentiel du développement durable dans ses études et ingénieries. Les solutions innovantes et favorables au respect de l'environnement, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la biodiversité et à l'économie sociale et solidaire, sont privilégiées.

#### 1. Prévention de la pollution

L'entreprise souhaite s'engager dans une démarche d'économie circulaire, dans les limites de ses capacités d'investissement. Des efforts considérables ont été effectués pour la valorisation des déchets. D'autres projets sont en cours afin de réduire l'impact environnemental, plus précisément sur la réduction de notre consommation énergétique. Ces projets portent entre autres sur la récupération de la chaleur issue de la cabine de peinture ainsi que le chauffage de nos ateliers de fabrication.

Des audits énergétiques sont réalisés tous les 4 ans conformément à la Loi n°2013-619 du 16 juillet 2013. Ces audits permettent la mise en place d'un plan d'action basé sur l'amélioration continue.

Principe n°7 Pacte ONU « Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement »

Le dernier point évoqué ci-dessus, contribue directement à la lutte contre le réchauffement climatique. L'usine est située dans une zone particulièrement drainée avec une omni présence de l'eau et des animaux endémiques. L'entreprise maîtrise aujourd'hui sa consommation en eau utilitaire et ses rejets à l'environnement.

Le Service chargé des Achats et des Relations avec les Fournisseurs, sous l'impulsion du Coordinateur des Achats, s'engage dans une démarche de partenariat avec les plus vertueux.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) a mis en œuvre un dispositif de gestion des impressions, de récupération des matériels électroniques parfaitement « éco responsable »

qui est décrit dans la Charte Informatique MORET INDUSTRIES ci-annexée à la présente Charte.

## 2. Utilisation durable des ressources et atténuation du changement climatique

La démarche RSE de MAGUIN SAS s'articule autour de la recherche permanente d'approvisionnements (en matières premières, en énergies, en eau, en transports, en emballages...), de traitement des déchets et de procédés plus responsables. Cela renforce la compétitivité de l'entreprise et sécurise son fonctionnement.

Principe n°8 Pacte ONU « Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement »

Dans le cadre de la « Politique SSE » mise en place par le Service QHSE, une initiative est à souligner : dans le cadre des actions pour la promotion d'une plus grande responsabilité environnementale, il a été proposé de développer le co-voiturage et une meilleure maîtrise des transports. Ce dernier point demande une coordination des déplacements et requiert de bonnes relations entre les salariés.

Les dispositifs d'anticipation et de prévention des risques de pollution à l'environnement mis en place par le Service QHSE de l'entreprise montrent tout l'intérêt porté à ces problématiques.

Principe n°9 Pacte ONU « Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement »

Le Service Ingénierie, chargé de la Recherche et du Développement intègre dans tous ses travaux l'utilisation des innovations au bénéfice de l'Homme et de la Nature. Le choix des fournisseurs et la traçabilité des matières premières sont l'objet d'une attention toute particulière. Une concertation est effective entre ce service, la Production et celui responsable des achats. Elle permet un contrôle croisé et constitue une veille qui renforce la sécurité des approvisionnements.

Un effort particulier est engagé pour la réduction des GES dans le fonctionnement de l'entreprise. Une réserve budgétaire est provisionnée à ces fins, sur la base de propositions concrètes du Service QHSE.

## 3. Biodiversité

Les installations de MAGUIN SAS sont anciennes et parfaitement intégrées dans l'environnement. Comme évoqué précédemment, il s'agit d'un milieu humide riche aux plans

faunistiques et floristiques sensibles. De plus il est découpé en zones de grandes cultures. Les agriculteurs, les chasseurs, les associations écologistes, les pêcheurs et les services idoines de l'Etat sont particulièrement vigilants à la qualité de ce biotope. Dans ces conditions, l'entreprise reste à l'écoute de leurs suggestions et participe à la communication pour le développement des comportements éco-responsables.

## IV. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

MAGUIN SAS a souhaité contrôler tous ses points de vulnérabilité et plus particulièrement ceux liés aux pratiques contre productives pour l'ensemble des parties prenantes. Dans ce sens, des audits ont été diligentés par la Direction Générale pour clairement identifier toutes les irrégularités et leurs voies de conséquences. Ces mesures de responsabilisation des pratiques pouvant conduire à des restructurations, notamment des filiales de l'entreprise, mais également commander un rééquilibre des relations avec toutes les parties prenantes. Ce travail permet de mettre plus de justice dans les actions entreprises pour relancer la croissance et sécuriser l'avenir de la société. La prospérité de MAGUIN SAS participe à l'équilibre économique, social et environnemental de la région et bien au-delà. Pour toutes ces raisons, sa conduite doit être irréprochable vis-à-vis des différents acteurs et vis-à-vis de la concurrence.

### 1. Lutte contre la corruption

Le respect de la loi, des us et coutumes dans toutes les zones où l'entreprise opère est une priorité.

Par ailleurs, seule son honnêteté prouvée, la rend éligible aux principes les plus élémentaires de justice et d'équité. Elle doit, pour préserver ses secrets de fabrication, sa confidentialité et celle de ses clients, mettre en œuvre une véritable politique de sécurité économique.

Principe n°10 Pacte ONU « Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin »

Ces différents points sont abordés dans le Code Ethique & de Conduite de MORET INDUSTRIES GROUP. Tous les services de MAGUIN SAS sont concernés, dans toutes les structures. Une attention particulière est portée à l'activité commerciale, aux agents commerciaux et apporteurs ou facilitateurs d'affaires. Ces différents aspects sont évoqués dans le Code Ethique & de Conduite de MORET INDUSTRIES GROUP, actionnaire unique de MAGUIN SAS.



En France et à l'étranger, il est nécessaire, ne fût-ce que pour entretenir de bonnes relations qui participent à la réputation de l'entreprise, d'avoir des liens avec les pouvoirs publics. En cas de problèmes, ils sont appelés à être nos principaux interlocuteurs pour un retour à la normale. Une entreprise se doit de prendre en compte les réalités de son environnement. Elle reste vigilante et recueille les informations nécessaires au pilotage stratégique de la Direction Générale.

Par ailleurs, le contrôle instaure une confiance dans les relations. Dans certaines circonstances, avec l'accord du Directeur Général, il est utile de demander une inspection ou un audit contradictoire en prévision d'un contrôle officiel.

Les bonnes relations avec les pouvoirs publics requièrent parfois des subventions pour des causes culturelles, artistiques, caritatives ou sportives. Ces dernières sont exercées sans discriminations dans le respect de la loi et de la morale.

Par ailleurs, l'entreprise a pleinement conscience que ses choix stratégiques d'investissements ou de communication peuvent avoir des répercussions sur les enjeux politiques locaux. MAGUIN SAS affiche une neutralité en la matière et se concentre sur sa productivité. Ce point est essentiel pour assurer son fonctionnement, cultiver une image d'impartialité et sécuriser son potentiel.

## **2. Concurrence loyale et respect des droits de propriété**

Les secrets de fabrication, le savoir-faire de l'entreprise, la réputation, le portefeuille-clients et le pilotage de l'entreprise constituent ses principales richesses. « L'important n'est pas ce qui est donné au départ, mais plutôt ce que l'on en fait ». Dans ce sens, il est impératif de sécuriser sous forme de brevets (propriété intellectuelle) et de contrats (collaborateurs, clients, fournisseurs) toutes les fuites potentielles de ce qui constitue l'ADN de MAGUIN SAS. Des efforts conséquents sont constants au niveau de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et doivent être étendus à tous les services.

Une veille permanente est organisée avec des systèmes d'alertes pour engager les mesures correctives qui s'imposent. Ces dernières prévoient des pénalités contractuelles fermes en cas de non-respect de ces obligations.

Le Directeur Général, en cas de fuites, engage les procédures qui s'imposent, sans restriction, par toutes les voies de droit autorisées, pour rétablir la légalité.

En contrepartie, l'entreprise se doit d'avoir des pratiques irréprochables en termes de dumping social et/ou environnemental dans le but d'obtenir des avantages concurrentiels déloyaux.

### **3. Achats responsables et promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur**

L'engagement de MAGUIN SAS dans cette démarche RSE doit être incitatif auprès des fournisseurs, des sous-traitants et de leurs chaînes d'approvisionnement. Elle permet d'harmoniser les différents objectifs et de consolider la chaîne de valeurs partagées. En effet, dans les limites nécessaires à la performance économique raisonnée, prendre en compte tous aspects positifs liés au respect de l'environnement et des bonnes pratiques sociales.

La politique des achats en cours de réalisation et la relation avec les fournisseurs doit être définie et encadrée par les dispositifs partenariaux évoqués en amont.

## **V. CONSOMMATEURS**

### **1. Protection des consommateurs, santé, sécurité, confidentialité et accès aux services essentiels**

Les produits et les conceptions de MAGUIN SAS sont réputés pour leur fiabilité et leur longévité. Les clients nourrissent une véritable confiance envers l'entreprise qui les accompagne de la conception (bureau d'études et sécurité des données particulièrement performants) jusqu'à la commercialisation et le SAV qui assurent un suivi. Des études de satisfaction client sont régulièrement organisées sur chaque projet.

Une attention particulière est apportée au respect des lois et des normes, tant dans la construction que dans la mise en œuvre des différents produits de MAGUIN SAS.

L'entreprise est dotée d'un plan de continuité de l'activité et dispose de procédures adaptées qui lui assurent pérennité et crédibilité auprès de ses clients et des autorités publiques.

La traçabilité des différents produits et l'échantillonnage permettent une réactivité efficace en cas de problème.

Un des points forts de l'organisation de la société relève de sa sécurité informatique et notamment de la protection des données clients.

### **2. Accompagner les clients vers une consommation responsable**

Les projets et les produits de l'entreprise sont toujours subordonnés à des cahiers des charges et des procédures très rigoureux.

MAGUIN SAS communique auprès de ses clients pour leur expliquer sa démarche d'industrie responsable en recherche de solutions liées à l'économie circulaire.

Une large partie des produits et installations de MAGUIN SAS sont destinés aux travaux agricoles et agro-alimentaires, donc liés directement à la qualité des produits de consommation. Pour ces raisons, une sélection des matières premières et des procédés est effectuée dans le cadre de procédures strictes. Ces points sont intimement liés à ceux abordés supra.

L'entreprise se veut proche de ses clients pour mieux les écouter et les accompagner dans le respect de la Loi. Dans ce sens, la cartographie de leurs besoins est indispensable. Leur satisfaction reste la propriété, tout en prenant en compte l'intérêt des parties prenantes.

En cas d'insatisfaction ou bien de conflits, l'entreprise possède un service, ainsi qu'une procédure de réclamation / d'assistance juridique pour mettre en place une solution de résolution. Dans ces circonstances le dialogue au mieux des intérêts de tous prime. La réputation et l'image de l'entreprise sont à ce prix.

## **VI. COMMUNAUTÉS ET DEVELOPPEMENT LOCAL**

### **1. Solidarité et interaction de l'entreprise avec son territoire**

L'entreprise est directement liée au développement de son territoire et contrainte par les déterminismes environnementaux qu'elle doit appréhender positivement.

Son dynamisme ou bien ses difficultés impactent directement la vie locale dont souvent les collaborateurs sont les acteurs directs ou indirects.

Cet ancrage territorial est présent en France et à l'étranger et sa prise en compte requiert une vision stratégique dont la présente charte peut constituer une base.

Ce dernier point sous-tend la mise en œuvre de budgets alloués en fonctions des besoins et des opportunités dans le respect de principes éthiques développés ci-dessus.

Parallèlement, des mesures d'accompagnement peuvent être déployées pour encourager les collaborateurs de l'entreprise qui s'investissent bénévolement. Elles participent à la communication de l'entreprise.

Des relations privilégiées sont entretenues avec les autorités publiques et culturelles pour ancrer d'avantage l'entreprise dans son biotope.

## 2. Création d'emplois et développement des compétences

L'entreprise influe sur le dynamisme et la qualité de vie locale et au-delà. Sa prospérité est source d'emplois qui contribuent, en retour, à l'amélioration de ses conditions de fonctionnement et de son attractivité, sociale et commerciale.

Les différents services de MAGUIN SAS s'inscrivent dans ce cercle vertueux et plus particulièrement la Direction des Ressources Humaines (DRH) et le Service QHSE par la mise en œuvre d'un plan de formations diplômantes et en renforçant les politiques SSE et Qualité au travail.

L'entreprise veille à ce que ces différentes politiques soient cohérentes avec ses responsabilités sociales, sociétales, éthiques et environnementales, dans le respect des règles élémentaires de saine gestion économique et sociale.

## VII. CONCLUSION

Une auto-évaluation selon le référentiel ISO 26000 a été réalisée par le Service QHSE de MAGUIN SAS. Les résultats nous montrent que les efforts d'ores et déjà entrepris en matière de RSE nous situent positivement au regard des références requises pour obtenir cette certification.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de MAGUIN SAS pour le développement d'une économie circulaire en lien avec l'ADEME : « Système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus ».

Le présent document est révisé régulièrement en fonction de l'état d'avancée des travaux de structuration des différents services.

## VIII. LEXIQUE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CODIR : Comité de Direction

CSE : Comité Social et Economique

CSSCT : Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

DD : Développement Durable

DRH : Direction des Ressources Humaines

DSI: Direction des Systèmes d'Information

EE : Entreprise Extérieure

GdC : Gestion de Crise

GES : Gaz à Effet de Serre

GPF : Gestion du Panel Fournisseur

ISO : International Organization for Standardization

MASE : Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises

OIT : Organisation Internationale du Travail

PCA : Plan de Continuité des Activités

PdP : Plan de Prévention

QHSE : Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement

RPS : Risques psychosociaux

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SAV : Service Après-Vente

SC : Service Client

SSE : Santé, Sécurité et Environnement

TMS : Troubles Musculo Squelettiques

## IX. REFERENCES EXTERNES

*Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*

*Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact)*

*Livre vert de la Commission Européenne « Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises »*

*Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*

*Objectifs de Développement Durable de l'ONU*

*Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)*

*Standards de reporting du Global Reporting Initiative (GRI)*

*Référentiel international sur le reporting intégré (IIRC)*

*ISO 14000 Management environnemental*

*ISO 26000 Responsabilité sociétale*

*ISO 37001 Systèmes de management anti-corruption*

*Système européen de Management Environnemental et d'Audit (SMEA)*

*MASE*

*ISO 9001*